MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Règlement 2025-130

AVIS est donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 16 février 2026, le Conseil municipal de Saint-Alexis a adopté le **Règlement 2025-130 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Alexis**. Le certificat de conformité de ce règlement aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire a été délivré par la MRC de Montcalm le 26 mars 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'Hôtel de ville de Saint-Alexis situé au 258, rue Principale, local 100, Saint-Alexis les lundis, mercredis et jeudis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Alexis, ce 2e jour d'avril 2026.

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8h30 et 16h, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 2e jour d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2e jour d'avril 2026.

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière